

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 décembre 2024

Délibération n°2024-33 portant approbation d'une motion

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité la motion suivante :

Lors de l'adoption du budget initial 2025, le conseil d'administration de l'ENS exprime sa vive inquiétude sur le fait que les mesures salariales nationales ne soient pas totalement financées par la subvention pour charges de service public de l'école.

Cette situation a des conséquences qui affectent désormais gravement et durablement la capacité de l'école à remplir ses missions fondamentales.

Nombre de membres votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 18 décembre 2024

La Présidente du conseil d'administration



Anne BOUVEROT